
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 7 mars 2012 à 9 h 30
Complexe aquatique du Parc Jean-Drapeau**

PRÉSENCES :

M. Gérald Tremblay, Maire de la Ville
M. Michael Applebaum, Président du comité exécutif
M. Alan DeSousa, Vice-président du comité exécutif
Mme Manon Barbe, Membre du comité exécutif
M. Michel Bissonnet, Membre du comité exécutif
Mme Jocelyn Ann Campbell, Membre du comité exécutif
M. Gilles Deguire, Membre du comité exécutif
Mme Mary Deros, Membre du comité exécutif
Mme Helen Fotopulos, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

M. Richard Deschamps, Vice-président du comité exécutif
M. Claude Trudel, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Colette Fraser, Greffière adjointe
M. Guy Hébert, Directeur général
M. Serge Lamontagne, Directeur général associé - ressources matérielles et soutien aux arrondissements
Me Jean-François Milot, Avocat chef d'équipe - Direction du greffe
Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE12 0268

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 7 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE12 0269

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 19 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE12 0270

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 mars 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE12 0271

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 15 février 2012.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE12 0272

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement des vannes et l'automatisation des filtres à l'usine de traitement de l'eau potable et au réservoir Pointe-Claire;
- 2- d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1114752001

CE12 0273

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la mise à jour de l'exposition permanente, conception, fabrication et installation au Centre d'histoire de Montréal et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1110387002

CE12 0274

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et la livraison de 39 actionneurs et de 53 vannes sur le réseau des intercepteurs;
- 2- d'approuver les critères d'évaluation et leur pondération (appel d'offres 1260-AE).

Adopté à l'unanimité.

20.003 1113334058

CE12 0275

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour les travaux de tonte de gazon et de déneigement aux parcs-nature de la Pointe-aux-Prairies, de l'Île-de-la-Visitation et du Ruisseau-De Montigny.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1125255001

CE12 0276

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux de réfection de maçonnerie à la caserne de pompiers numéro 4 située au 5260, rue Van Horne dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1111035006

CE12 0277

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Direction des stratégies et transactions immobilières à lancer un appel public de propositions pour la vente des immeubles situés au 22-26, rue Notre-Dame Ouest (lot 1 181 218), et au 51-53, rue de Brésoles (lot 1 181 220), dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- d'autoriser le montant de la mise à prix à 1 700 000 \$ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de ces immeubles.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1120288001

CE12 0278

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le lancement d'un appel public de propositions pour la vente d'un terrain vacant d'une superficie de 2 023,8 m², situé entre les rues Notre-Dame et Saint-Jacques, à l'est de la Place d'Armes, dans l'arrondissement de Ville-Marie et constitué du lot 1 180 954 du cadastre du Québec;
- 2- d'autoriser le montant de la mise à prix de 4 200 000 \$ et d'approuver le cahier d'appel de propositions préparé aux fins de la vente de cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1111368002

CE12 0279

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour l'acquisition de mobilier de bureaux intégrés, semi-intégrés et autoportants, pour une période de 5 ans et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1114545004

CE12 0280

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture et l'opération d'un service de bateau-passeur entre le quai du parc de la Promenade-Bellerive et celui de l'Île Charron dans le parc national des Îles-de-Boucherville, pour la période comprise entre le 23 juin 2012 et le 3 septembre 2012.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1111214001

CE12 0281

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour le remplacement du système d'alimentation statique sans coupure de la salle de serveurs du 2620 St-Joseph.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1120444001

CE12 0282

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la location de radios portatives et de radios mobiles pour une période de 36 mois, soit du 1^{er} juillet 2012 au 30 juin 2015.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1110206012

CE12 0283

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la construction d'une conduite d'eau de 900 mm dans l'emprise du ministère des Transports du Québec à Pierrefonds et à Kirkland et d'une conduite d'eau de 500 mm dans le chemin Sainte-Marie à Kirkland.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1124095001

CE12 0284

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le lancement d'un appel d'offres public de candidatures dans le cadre d'un projet d'amélioration du rendement éconergétique de 12 bâtiments gérés par la Direction des immeubles et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (candidatures et propositions).

Adopté à l'unanimité.

20.013 1123777001

CE12 0285

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'entretien sanitaire du Quartier général du Service de police de la Ville de Montréal, pour une période de 60 mois à partir du 1er avril 2012, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 1 185 249,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 13536;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1114512004

CE12 0286

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Aerzen Canada inc., fournisseur unique, pour l'achat de deux compresseurs à vis à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, pour une somme maximale de 429 431,63 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1123334001

CE12 0287

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Néolect Le Saux inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées utilisées pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU), pour une somme maximale de 1 499 681,82 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11788 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1125329002

CE12 0288

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Mueller Canada Ltd (Echologics), firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat pour la fourniture de service de détection de fuites sur des conduites principales d'aqueduc variant de 400 à 1200 mm, pour une période de

deux ans, pour une somme maximale de 606 254,70 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11721;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1120298001

CE12 0289

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder à Electromega, plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture, l'installation et la configuration de sous-réseaux de communication pour les feux de circulation des axes Saint-Michel, De Lorimier, Papineau, Saint-Denis, Saint-Laurent, du Parc, de l'Acadie, Crémazie et Henri-Bourassa, pour une somme maximale de 1 186 484,92 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11807 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1125329003

CE12 0290

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

1- d'accorder au seul soumissionnaire, Société en commandite Armtec, par son commandité Gestion Armtec ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et la livraison de blocs de lestage en béton préfabriqué pour les phases 1, 2, 3 et 4 du Quartier des spectacles, au montant révisé suite à une modification des quantités demandées au bordereau, soit au prix total de 326 474,38 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public QDS-Mobilier-festival;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1123820002

CE12 0291

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 1 995 778,95 \$, taxes incluses, pour la conception détaillée, la fabrication et la fourniture de la charpente d'acier et des appareils d'appui du nouveau pont ferroviaire surplombant le boulevard Décarie, dans le cadre des travaux municipaux requis en vue de l'arrivée du CUSM au site Glen, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Groupe ADF inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 905 778,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11935 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1124123001

CE12 0292

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de mettre fin au contrat accordé à Degrémont Limitée (CE05 1903) pour la fourniture et l'installation des équipements de procédé à l'usine de Sainte-Anne-de-Bellevue et d'acquitter la somme de 85 651,92 \$ en remboursement des coûts engagés;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1112982011

CE12 0293

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 627 965,81 \$, taxes incluses, pour le planage de chaussée d'asphalte et revêtement bitumineux, là où requis, dans l'avenue Papineau, de la rue de Bellechasse à la rue Saint-Zotique, dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 578 965,81 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1182;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1110266043

CE12 0294

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 944 862,04 \$, taxes incluses, pour des travaux de planage et revêtement bitumineux dans le boulevard Lacordaire, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, Groupe X – (PRR 2011 - Réseau artériel), comprenant tous les frais accessoires, incluant le contrôle qualitatif des matériaux, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Construction Soter inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 907 062,04 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 1155;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1115328004

CE12 0295

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le directeur principal du Service de l'eau à confier des mandats pour le contrôle qualitatif des matériaux et expertises à l'une des firmes retenues à l'intérieur d'un contrat-cadre dûment approuvé par les instances et selon leur disponibilité pour un montant maximal de 150 000 \$, taxes incluses.

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1 - d'autoriser une dépense de 3 734 230,65 \$, taxes incluses, pour la fourniture et l'installation des équipements nécessaires à l'étanchéisation des caissons de filtres des galeries numéros 4, 5, 6 et 7 à l'usine de production d'eau potable Atwater, comprenant tous les frais incidents, incluant les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux et expertises, le cas échéant ;
- 2 - d'accorder à Construction Arcade, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 584 230,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10025;
- 3 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1122982001

CE12 0296

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense de 3 867 023,16 \$, taxes incluses, pour la réfection des toitures des ateliers municipaux Viau et pour des travaux connexes, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 3 797 969,18 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5576;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1121029002

CE12 0297

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet d'avenant n° 1 aux conventions intervenues entre la Ville de Montréal et chacune des firmes ci-après énoncées (CG08 0204), afin de reporter la date de fin des prestations de services professionnels du 1^{er} mai 2012 au 1^{er} mai 2014 :

- Consortium SNC-Lavalin/Dessau
- Consortium BPR/Séguin
- Consortium CIMA+/Tecsult inc.
- Consortium ART
- Consortium SM/Génivar

Adopté à l'unanimité.

20.027 1110541015

CE12 0298

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense de 832 437,90 \$, taxes incluses, pour la fourniture des services professionnels pour la mise aux normes de l'aréna Doug-Harvey de l'arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
- 2- d'approuver un projet de convention par lequel Régis Côté et associés architectes, Delisle Despaux et associés et Les Consultants S.M. inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin,

pour une somme maximale de 768 051,90 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 11-11826, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;

- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré les virements budgétaires requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'approuver le principe que l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce devra retourner les budgets non utilisés dans le projet de l'aréna Doug-Harvey au programme de la Direction des sports afin d'en faire bénéficier d'autres projets par la suite.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1120738002

CE12 0299

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de convention par lequel la seule firme soumissionnaire, Aon Conseil inc., firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis en actuariat conseil, volet régimes de retraite, pour une somme maximale de 993 384 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 11-11851, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'autoriser le directeur principal du Service du capital humain à signer cette convention pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1122942001

CE12 0300

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la signature du contrat d'adhésion imposé par Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN) dans le cadre du Projet Bonaventure (phase 1);
- 2- d'autoriser la Directrice générale associée - Développement et opérations à signer, au nom de la Ville de Montréal, les documents d'engagement compris dans ce contrat d'adhésion.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1121009001

CE12 0301

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente entre le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Ville de Montréal établissant les modalités d'implication des parties relativement au versement d'une aide financière de 38,3 M\$ à la Ville dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec aux fins de réaliser les travaux reconnus admissibles dans l'entente et devant être complétés avant le 31 décembre 2016, et ce, sans préjudice au droit de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 11.2;
- 2- d'autoriser le maire à signer le présent protocole pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater la Direction du développement économique et urbain pour gérer la mise en œuvre de ce protocole.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1110093002

CE12 0302

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et la Ville de Montréal pour le versement d'un soutien financier de 143 269 402 \$ dans le cadre du volet 2.1 du Fonds Chantiers Canada-Québec, aux termes et conditions stipulés au protocole d'entente, et ce, sans préjudice au droit de la Ville de contester la portée et la validité de la clause de pénalité inscrite à l'article 12.2, et en tenant compte notamment des dispositions de l'article 6 k) dudit protocole, telles que décrites ci-après:

« Au bénéficiaire d'assumer seul toute responsabilité légale à l'égard des tiers et d'assumer seul la responsabilité de toute action, réclamation, ou demande que peut occasionner l'exécution de travaux et de tenir indemne et prendre le fait et causes pour le Ministre, les gouvernements du Québec et du Canada et leurs représentants, advenant toute réclamation pouvant découler de ce protocole et s'assurer qu'il en soit de même pour tout contrat octroyé aux fins de la réalisation des travaux »

- 2- d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer cette entente pour et au nom de la Ville;
- 3- de mandater le Service de l'eau pour gérer les demandes de subventions ainsi que le protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1121158001

CE12 0303

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver, conformément aux procédures prévues à l'article 192 de l'annexe C de la Charte, la description des lots 1 706 487 et 1 706 488 du cadastre du Québec, arrondissement de Lachine, dont la Ville entend devenir propriétaire;
- 2- de donner instruction au greffier de publier les avis prévus à l'article 192 de l'annexe C de la Charte et de transmettre par la suite ce dossier au Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière, afin de compléter la procédure d'acquisition et l'inscription au registre foncier.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1102551010

CE12 0304

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel et expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), à des fins de bureaux et d'entreposage, des locaux situés au 801, route 344 à L'Assomption, d'une superficie de 1 338,17 mètres carrés, pour une période d'un an, à compter du 22 octobre 2011, pour la somme de 81 381,61 \$, plus les taxes applicables, avec une option de renouvellement d'une durée d'un an dont le loyer sera indexé de 2 % pour des espaces situés à la Pépinière de L'Assomption, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de bail;
- 2- d'autoriser un virement budgétaire de 13 125 \$ pour l'année 2011 et 70 000 \$ pour l'année 2012 de la Direction des grands parcs et du verdissement à la Direction des Stratégies et des Transactions immobilières;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux imputations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1110288008

CE12 0305

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Groupe S.A.C. inc., faisant affaire sous le nom Go Café, pour une période de six (6) mois, à compter du 1^{er} janvier 2012, des emplacements d'une superficie totale de 34,31 m² dans les trois immeubles suivants : Complexe sportif Claude-Robillard, aréna Maurice-Richard et aréna Michel-Normandin, à des fins de services alimentaires, moyennant un loyer total de 25 764,48 \$, excluant les taxes, et autres clauses et conditions stipulées au projet de bail;

2- d'imputer ces revenus conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1115323002

CE12 0306

Vu la résolution CA12 08 0085 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 7 février 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal consent à Bell Canada, à titre gratuit, une servitude d'utilités publiques sur une partie du lot 1 517 092 du cadastre du Québec, d'une superficie de 48,0 m², tel qu'indiqué au plan préparé par M. Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, en date du 11 août 2011, sous le numéro 110 159 de ses minutes, selon les termes et conditions stipulés audit projet d'acte.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1113231012

CE12 0307

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

1- d'accorder un soutien financier totalisant 215 000 \$ aux organismes suivants dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012:

Volet 1- Grands festivals culturels (2)

- Festival du nouveau cinéma de Montréal	80 000 \$
- Fondation Québec Cinéma (Rendez-vous du cinéma québécois)	50 000 \$

Volet 3 - Événements culturels festifs (1)

- Comité de la Fête nationale de la Saint-Jean inc.	85 000 \$
---	-----------

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1120018004

CE12 0308

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 770 000 \$ aux 44 organismes ci-après désignés pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux dans le cadre du Programme de soutien aux festivals et aux événements culturels 2012 :

Volet 1 - Festivals et événements artistiques, budget supérieur à 500 000 \$

Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / Elektra - 13e édition	25 000 \$
Association pour la création et la recherche électro-acoustiques du Québec / 1e Biennale internationale d'art numérique	15 000 \$
Coup de coeur francophone - 26e édition	35 000 \$
Créations Etc... / Festival Vue sur la relève - 17e édition	15 000 \$
Festi Blues - 15e édition	10 000 \$
Festival de musique de chambre de Montréal - 17e édition	20 000 \$
Festival Fantasia - 16e édition	15 000 \$
Festival international de la littérature (FIL) - 18e édition	20 000 \$
Festival international de musique Pop Montréal - 11e édition	25 000 \$
Festival international de théâtre Jeune public (1992) inc. / Les Coups de Théâtre - 12e édition	25 000 \$
Festival international du film sur l'art / FIFA - 30e édition	50 000 \$
Fondation Métropolis Bleu / Festival littéraire international Métropolis Bleu -14e édition	25 000 \$
Le MEG : Le Montréal Électronique Groove inc. / Festival MEG Montréal - 14e édition	15 000 \$
Mutek - 13e édition	35 000 \$
Petits Bonheurs diffusion culturelle / Petits bonheurs, le rendez-vous des tout-petits - 8e édition	15 000 \$
Productions Nuits d'Afrique / Festival Nuits d'Afrique - 26e édition	35 000 \$
Rencontres internationales du documentaire de Montréal - 15e édition	30 000 \$
Terres en vues, société pour la diffusion de la culture autochtone / Présence autochtone - 22e édition	35 000 \$
Vues d'Afrique / Festival international de cinéma Vues d'Afrique - 28e édition	25 000 \$
Volet 2 - Festivals et événements artistiques, budget inférieur à 500 000 \$	
Art souterrain - 4e édition	15 000 \$
Bach Académie / Festival Bach de Montréal - 6e édition	10 000 \$
Casteliers / Les trois jours de Casteliers - 7e édition	7 500 \$

Centre d'art et de diffusion Clark / Montréal - Brooklyn - Art et rencontres	15 000 \$
Centre de production et d'exposition Eastern Bloc / Festival Son et Vue - 4e édition	2 500 \$
Danse Imédia / TransAtlantique Montréal - Quartiers Danses - 10e édition	10 000 \$
Diffusions gaies et lesbiennes du Québec / Image + Nation : Festival international cinéma LGBT Montréal - 25e édition	15 000 \$
Festival de théâtre de rue de Lachine - 5e édition	10 000 \$
Festival du Jamais Lu - 11e édition	10 000 \$
Festival international du film pour enfants de Montréal / FIFEM - 15e édition	15 000 \$
Festival Orgue et couleurs / 14e Festival d'automne	10 000 \$
L'OFF Festival de jazz de Montréal - 13e édition	12 500 \$
Les Escales Improbables de Montréal - 9e édition	12 500 \$
Les Filles Électriques / Phenomena (ex Festival Voix d'Amériques) - 11e édition	12 500 \$
Maison de la poésie / Festival de la poésie - 13e édition	12 500 \$
Montréal Baroque inc. / Festival Montréal Baroque - 10e édition	15 000 \$
Musique Multi-Montréal / Festival MMM - 22e édition	10 000 \$
OFFTA (Le) / OFFTA - 6e édition	5 000 \$
Regroupement québécois de la danse (RQD) / Pas de danse, pas de vie - 6e édition	10 000 \$
Société des Arts Libres et Actuels / Festival Suoni Per Il Popolo - Sons pour le Peuple - 12e édition	15 000 \$
Société pour la promotion de la danse traditionnelle québécoise / La Grande Rencontre - 20e édition	12 500 \$
Théâtre MainLine / Festival St-Ambroise Fringe Montréal, 22e édition	15 000 \$
Toxique Trottoir / La rue Kitétonne - 3e édition	5 000 \$
Usine C / Festival Temps d'images/Montréal - 7e édition	12 500 \$
Volet 3 - Événements festifs	
Divers/Cité Montréal 94 inc. / Divers/Cité - 19e édition	30 000 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

CE12 0309

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 22 500 \$ au Centre St-Pierre pour effectuer une étude de pré-faisabilité supplémentaire dans le cadre du projet de requalification du site historique classé de l'îlot St-Pierre-Apôtre, dans le cadre de l'Entente de développement culturel de Montréal MCCCCF-Ville de Montréal, portant le montant total de la contribution à 150 000 \$;
- 2- d'approuver le projet d'addenda n° 1 entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.042 1120525001

CE12 0310

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, pour les années 2012, 2013 et 2014, un soutien financier totalisant 270 000 \$, soit un montant annuel de 90 000 \$ à la Société du Château Dufresne pour la réalisation d'un plan d'action triennal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.043 1124248002

CE12 0311

Il est

RÉSOLU :

d'accepter la liste de prix, valide pour une période de 22 mois à partir du 1^{er} avril 2012, pour des services de location court terme de véhicules légers et spécialisés selon les prix unitaires mentionnés dans cette liste, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-11939 (7 soumissionnaires).

Adopté à l'unanimité.

20.044 1124922001

CE12 0312

Vu l'accord de développement intervenu entre la Ville et Devimco inc. pour le développement du projet Griffintown II (CG10 0151);

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser Devimco inc. à débiter des travaux d'excavation dans une portion du tréfonds d'une partie de la rue Young située entre les rues Wellington et Smith, dans l'arrondissement du Sud-Ouest et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation, incluant le paiement d'un loyer mensuel de 1 050 \$, plus les taxes applicables;
- 2- d'autoriser Devimco inc. à déposer les demandes requises auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet;
- 3- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1111368003

CE12 0313

Il est

RÉSOLU :

conditionnellement à ce que Hydro-Québec ait signé, au plus tard le 30 avril 2012, une promesse d'achat irrévocable jusqu'à la clôture de l'assemblée du conseil municipal du mois de janvier 2013 pour le terrain ci-après décrit, d'autoriser Hydro-Québec à débiter des travaux de réaménagement des lignes électriques du poste du Bout-de-l'Île sur un terrain appartenant à la Ville de Montréal, situé du côté est de l'avenue Armand-Chaput, entre la voie ferrée et le boulevard Henri-Bourassa, dans l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, constitué du lot 4 812 304 ou anciennement des lots ou d'une partie des lots 1 248 086, 1 248 104, 1 248 198, 1 248 199, 1 248 296, 1 248 376, 1 248 396 et 1 248 397 du cadastre du Québec, pour une durée d'au plus une année, à compter de la date de son approbation par le comité exécutif, et ce, aux conditions stipulées à la demande d'autorisation jointe au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1121368001

CE12 0314

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 140 M\$ avec le gouvernement du Québec pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 » par l'ajout du projet d'implantation de la Radio Communautaire francophone de Montréal Inc. (CIBL Radio-Montréal) dans le 2-22, rue Sainte-Catherine Est.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1124784002

CE12 0315

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de se déclarer compétent pour une période de 10 ans relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements, conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal;
- 2- de désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1120319002

CE12 0316

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser la directrice et le directeur associé - environnement de la Direction de l'environnement et du développement durable du Service du développement et des opérations à présenter et à signer, au nom de la Ville de Montréal, les demandes adressées au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) pour l'obtention de certificats d'autorisation qui relèvent de la Direction de l'environnement et du développement durable, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1110670002

CE12 0317

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à fixer la date de la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes foncières ou de droits sur les mutations immobilières au lundi, 5 novembre 2012 dans le Hall d'honneur de l'hôtel de Ville situé au 275, rue Notre-Dame Est.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1125872001

CE12 0318

Il est

RÉSOLU :

d'adopter la mise à jour des lignes directrices relatives à la protection et à la réhabilitation des terrains et à l'application de la section IV.2.1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1102591005

CE12 0319

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

de nommer au conseil d'administration de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance, pour une période de trois ans, les personnes suivantes :

- M. Robert Petrelli à titre de président,
- M. Robert Labelle à titre de vice-président,
- M. Roger Dionne à titre d'administrateur,
- Mme Danielle Cécile à titre d'administrateur.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1120640001

CE12 0320

Il est

RÉSOLU :

prendre acte du rapport et des recommandations de la Commission de la présidence du conseil faisant suite au mandat sur le resserrement des règles éthiques après-emploi applicables aux cadres administratifs.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1121165001

CE12 0321

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 38 696,28 \$, taxes incluses, pour défrayer des honoraires supplémentaires pour la préparation des plans et devis et des documents de soumission dans le cadre des travaux de réfection du pont Claude-Brunet (anciennement pont de l'Asile) au-dessus du canal de l'Aqueduc dans l'arrondissement de Verdun, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville et le Consortium A.R.T. (CG080204) faisant ainsi passer le total des honoraires requis pour ce projet de 155 055,94 \$ à 193 752,22 \$, taxes incluses;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1115328009

CE12 0322

Il est

RÉSOLU :

1- d'autoriser une dépense de 94 245 \$, taxes incluses, pour modifier et compléter les plans, devis et documents d'appels d'offres pour le projet de réfection du pont Jolicoeur au-dessus du canal de l'Aqueduc, conformément à l'entente cadre intervenue entre la Ville et le Consortium SNC-Lavalin/Dessau (CG08 0204) faisant ainsi passer le total des honoraires requis pour ce projet de 350 259, 62 \$ à 444 504, 62 \$ taxes incluses ;

2- d'imputer cette dépense conformément aux instructions financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1120541001

CE12 0323

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder le « Droit de Cité » (Citoyenneté d'honneur) au Royal 22^e Régiment des Forces canadiennes;
- 2- d'autoriser le maire à signer le texte de la proclamation de cette Citoyenneté d'honneur jointe au présent dossier.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1122333001

CE12 0324

Vu la résolution CA12 170033 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce en date du 6 février 2012;

Il est

RÉSOLU :

d'autoriser le greffier à émettre une attestation de non objection requise par l'article 32.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)* relatif aux travaux de drainage et de raccordements au réseau municipal de la Ville de Montréal du projet Turcot (Lot CO- 07) portant sur la réalisation de la bretelle de sortie Saint-Jacques ainsi que le chemin d'accès menant au Centre Universitaire de Santé McGill (CUSM) en lien avec l'échangeur Turcot réalisé par le MTQ.

Adopté à l'unanimité.

30.015 1120360001

CE12 0325

Vu la résolution CA12 16 0035 du conseil d'arrondissement d'Outremont en date du 9 janvier 2012;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de nommer, pour une période de trois ans, monsieur Pierre Chapuis, directeur du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine, membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10);
- 2- de reconduire le mandat de madame Marie Cinq-Mars, mairesse de l'arrondissement, à titre de membre du comité du Régime de retraite des employés de la Ville d'Outremont (1038-10) et ce, pour une période de trois ans;
- 3- de nommer, pour une période de trois ans, madame Julie Desjardins, chef de division, au Service des ressources humaines, membre du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292);

4- de reconduire le mandat des membres suivants du comité du Régime de retraite des employés assujettis à une convention collective de travail de la Ville d'Outremont (1292), pour la période indiquée en regard de chacun d'eux :

Madame Marie Cinq-Mars	3 ans
Monsieur Pierre Chapuis	3 ans
Madame Suzanne Jeffrey	3 ans

Adopté à l'unanimité.

30.016 1121867001

CE12 0326

Il est

RÉSOLU :

de ne pas interjeter appel de la décision de la Cour supérieure ayant accueilli la demande de Westmount de réviser le mémoire de frais taxés en faveur de la Ville de Montréal dans le dossier portant le numéro 500-17-045993-089.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1122463002

CE12 0327

Il est

RÉSOLU :

- 1- de prendre connaissance du dossier du projet de réaménagement de la rue de Bleury, dans le Quartier des spectacles;
- 2- de mandater l'équipe de gestion du projet d'aménagement du Quartier des spectacles pour mener à terme le projet de réaménagement de la rue de Bleury.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1123827001

CE12 0328

Il est

RÉSOLU :

d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) afin d'y abroger le deuxième alinéa de l'article 41.1.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1120319001

RCE 12-003

CE12 0329

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le Règlement R-105-8 de la Société de transport de Montréal intitulé : « Règlement modifiant le Règlement R-105 concernant les conditions au regard de la possession et de l'utilisation de tout titre de transport émis par la Société de transport de Montréal », conformément aux dispositions de l'article 144 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01).

Adopté à l'unanimité.

40.002 1120854002

CE12 0330

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Bellevue » le prolongement de la rue Bellevue existante à partir du chemin Dutour vers l'ouest. Ce prolongement de rue est situé sur le lot 828 919 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1124521002

CE12 0331

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « parc du Vaisseau-d'Or » le parc longeant le côté nord-ouest de la rue de Marseille entre les rues du Trianon et Guillaume-Lahaise. Ce parc est constitué des lots 3 138 635, 3 620 400 et 4 028 355 du cadastre du Québec.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1124521001

CE12 0332

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de renouvellement de la convention collective à intervenir entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2017.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1120674001

CE12 0333

Il est

RÉSOLU :

de prendre acte du projet d'encadrement administratif établissant les modalités d'exercice du pouvoir délégué, en vertu des articles 6 et 41.6 du Règlement intérieur du comité exécutif sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCE 02-004) et ses modifications.

Adopté à l'unanimité.

60.006 1124501001

Levée de la séance à 12 h 30

70.001

Les résolutions CE12 0268 à CE12 0333 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Michael Applebaum
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville